Syndicat National
Force Ouvrière

des Finances Publiques

****

Section d'Ille-et-Vilaine

Comité technique local du 2 octobre 2018

L'ordre du jour de ce CTL était conséquent. Après lecture des déclarations liminaires (celle de FO-DGFIP35 est annexée à ce compte-rendu), réponse rapide du Président et approbation des procès-verbaux des 2 derniers comités techniques, puis suivi des avis émis lors du CTL du 7 juin , les points suivants ont été abordés :

- Ponts naturels à mettre en place en 2019 : 2 dates possibles, à savoir le vendredi 31 mai et le vendredi 16 août 2019. Un avis unanime pour était envisageable, mais cela n'est pas évident pour tout le monde.

- Création de la Mission Régionale de Conseil aux Décideurs Publics ; sur ce point votre délégation a voté pour.

- Transfert du pilotage et de l'animation de la Trésorerie Ille-et-Vilaine Amendes au Pôle Infractions Automatisées et Centres d'encaissement avec effet au 1er novembre 2018. Si sur un plan fonctionnel, ce transfert se comprend, il se fera cependant avec une situation de sous-effectif à la TIVA. D'où notre abstention.sur ce point.

- Transfert du pilotage des missions du Service Liaison Recouvrement du pôle fiscal vers le pôle gestion publique et de la cellule incidents du CER (centre d'encaissement de Rennes) du PIACE vers le pôle gestion publique (Ouf ! Quel intitulé). La parité syndicale s'est abstenue. Nous avons appris à l'évocation de ce dossier que le CEA (centre d'encaissement des amendes) rejoindrait fin mai 2019 les locaux de l'ESI et du CER .

- Réorganisation du Pôle Pilotage Ressources et du secrétariat de Direction. En raison de la diminution du nombre de postes pour accomplir ces travaux, votre délégation a voté contre ce projet. Comme les évolutions concernent aussi la division des ressources humaines, le centre des services partagés et la division budget-immobilier-logistique, nous avons alerté la direction quant au problème de l'ouverture du « courrier SIP » à Magenta. Monsieur MILLE nous a répondu qu'il entend bien le mécontentement des agents des SIP, mais ce n'est sans doute pas en envoyant 1 heure par jour les services civiques traiter le courrier que le problème sera résolu !

- Accueil spécialisé des professionnels au Centre des Finances publiques de Magenta ; sur ce point nous nous sommes abstenus car le projet de répartition semble équitable, mais les effectifs en présence risquent d'être insuffisants et cette aide logique, se fera au détriment

d'autres missions dans chacun des SIE concernés. A une question posée sur le devenir des quitus, la réponse d'attente qui nous a été faite est que 4 sessions de formation sont prévues pour cette activité chronophage des services des impôts des entreprises.

- Transfert de la mission de contrôle sur pièce des particuliers des SIP vers le PCRP (pôle de contrôle des revenus patrimoniaux). Après de longs échanges où il s'est avéré que le dossier présenté n'était pas bien préparé , avec notamment des chiffres complètement erronés, la parité syndicale a voté unanimement contre ce projet. Un nouveau CTL sera donc convoqué sur ce point, conformément au règlement intérieur. A noter qu'une réunion entre cadres des SIP et du PCRP est d'ores et déjà envisagée pour le 16 octobre prochain.

Ensuite , pour information, un bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2018 nous a été présenté. Ainsi qu'une information quant à l'affichage d'indicateurs de qualité de service dans les SIP . Puis un avis du CHSCT sur le programme annuel de prévention 2018 de la DRFIP 35 et un point sur l'entraide entre le service de publicité foncière de Saint Malo et le service de publicité foncière de Rennes 1.

Enfin, ce fut le tour des questions diverses où l'une inscrite à l'ordre du jour n'a pas été abordée et où 2 autres ont été posées directement en séance. Voici le déroulé de ce comité, ou comment résumer 6 h 50 de séance en quelques lignes...

Vos représentants FO-DGFIP 35 : Sophie DUCOAT et Philippe CARO